



Apremont sur Allier

Neuvy le Barrois

Mornay sur Allier

Siège : mairie de Neuvy-le-Barrois, Claude Julien, président, St Caprais 18600 Neuvy-le-Barrois

Adresse mail : lesamisduval@laposte.net

Site Internet : <http://lesamisduval.e-monsite.com/>

Le 7 décembre 2018

Monsieur le Commissaire enquêteur
Parc éolien « Les portes du Nivernais »
St-Pierre-le-Moûtier-Langeron
Préfecture de la Nièvre
58000 Nevers

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par ce courrier je viens déposer l'avis du Conseil d'administration de l'association des Amis du Val d'Allier sur le projet d'installation d'un parc éolien sur les territoires des communes de Saint-Pierre-le-Moûtier et Langeron, dans la Nièvre.

Les communes de Mornay-sur-Allier, Neuvy-le-Barrois et Apremont sont situées dans le Cher, sur la rive gauche de l'Allier, en vis à vis des communes de St-Pierre-le-Moûtier et Langeron. Leurs habitants ainsi que certains éléments de la faune sauvage, exceptionnellement riche dans cette région, sont directement concernés par ce projet.

Un impact paysager très fort

De par leur localisation sur le plateau dominant la vallée de l'Allier et leurs dimensions, les éoliennes seront visibles de partout sur la rive gauche, de Mornay à Apremont. Nous estimons que cette omniprésence dans le paysage est de nature à avoir un effet négatif sur la fréquentation touristique de la région dont la qualité esthétique des paysages est un atout majeur.

Un danger évident pour certains éléments de la faune sauvage

La basse vallée de l'Allier, classée en zone Natura 2000 et répertoriée dans le fichier ZNIEFF du ministère de l'Environnement, est connue et réputée pour sa biodiversité exceptionnelle. Parmi les nombreux groupes taxonomiques représentés sur les deux rives nous pensons que les chiroptères (chauves-souris) et les oiseaux seront directement impactés par la présence d'éoliennes.

L'axe Loire-Allier est un couloir de migration important pour beaucoup d'espèces d'oiseaux, en particulier les grandes espèces qui pratiquent le vol à voile à des altitudes proches de la hauteur des éoliennes, certaines migrant fréquemment la nuit. Parmi ces espèces certaines sont rares, voire très rares. C'est le cas de la Cigogne noire, de la Cigogne blanche, du Milan noir, du Milan royal, de la Grue cendrée, espèces protégées au niveau national et inscrites sur la liste rouge nationale des espèces menacées.

Par ailleurs, une population de Cigogne blanche ainsi que quelques couples de la rare Cigogne noire, se reproduisent dans ce secteur de la vallée de l'Allier. En période de nourrissage des jeunes les adultes effectuent d'incessants allers-retours entre leurs nids et les lieux de nourrissage, multipliant les risques de collision avec les pales des éoliennes.

L'énergie éolienne, énergie propre ?

Nous sommes conscients que dans cette période de transition écologique l'utilisation de l'énergie éolienne est l'une des solutions permettant de diminuer la part de l'énergie nucléaire dans notre consommation d'électricité. Néanmoins, ce gain d'énergie paraît bien faible eu égard à l'énergie (d'origine pétrolière le plus souvent) consommée pour fabriquer, transporter et installer des machines de cette taille.

Les divers arguments brièvement abordés ci-dessus nous conduisent à émettre un avis réservé sur ce projet de parc éolien « Les portes du Nivernais » sur les territoires des communes de Saint-Pierre-le-Moûtier et Langeron.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de nos sentiments les plus cordiaux.

Le Président, Claude Julien